

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE**

Nombre de conseillers                      L'an deux mille vingt cinq  
En exercice : 15                              le 7 avril à 20 heures 30  
Présents : 12                                  le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE  
Votants :                                        dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
Convocation du 2 avril                      à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

**PRÉSENTS** : MM. DELSOL Yannick, **GENRE** Pierre, **IMART** Thierry, **PIGASSE** Thomas, **STURMEL** Philippe

**Mmes** : **CASANOVA** Céline, **DUCROS** Lucie, **MARCHOU** Marie, **PLACHOT** Geneviève, **POUPOT** Mary, **SEMENE** Marie-Ange

Secrétaire : **POUPOT** Mary

Absents excusés : **AFONSO** Djemilla procuration à **DUCROS** Lucie

**LASFARGUES** William procuration à **IMART** Thierry

**COULON** Florian procuration à **CASANOVA** Céline

**Objet : Rénovation énergétique des écoles : Mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage confiée à Europolia**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les bâtiments de l'école élémentaire datent de 2000. Les infiltrations d'eau par le toit y sont régulières et l'isolation est à revoir.

L'exposition des classes au Sud pour l'élémentaire et à l'Est pour la maternelle entraîne une utilisation régulière de la climatisation aux beaux jours. Les cours sont très minéralisées côté bâtiments, ce qui augmente la chaleur.

Les choix de l'époque de planter des pins parasols dans la cour de l'élémentaire s'avèrent problématique : chenilles processionnaires, racines qui ressortent du sol et dégradent les revêtements.

Pour toutes ces raisons il est proposé d'envisager la rénovation énergétique des écoles en étudiant la rénovation du bâtiment ancien de l'élémentaire et l'aménagement des cours d'école en cours végétalisées.

Nous avons voté l'entrée de la commune au capital d'Europolia, ce qui nous donne accès à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour notre projet.

Les missions proposées par Europolia sont les suivantes :

- Phase 1 : Etat des lieux des caractéristiques architecturales, techniques et environnementales des bâtiments se basant sur les différentes études
- Phase 2 : A l'aide du rapport technique et architectural de la phase 1, définition d'une orientation générale de travaux
- Phase 3 : Rédaction du programme, définition de l'enveloppe budgétaire en prenant en compte les aides et subventions éventuelles, planification du projet
- Phase 4 : Consultation de la Maîtrise d'œuvre
- Phase 5 : Suivi de la conduite de l'opération

Le montant de TTC pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est de 19 440€ TTC.

Nous espérons des subventions sur cette étape à hauteur de 10 000€ du dispositif ACTEE et de 5 000€ de la banque des territoires.

Nous serons aussi accompagnés dans ce projet par notre conseil en économie d'énergies (Toulouse Métropole) et l'AUAT (Agence d'Urbanisme).

Il est proposé de signer la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'Europolia.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de confier à la SPL Europolia la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique des écoles pour un montant de 16 200.00€ HT soit 19 440.00€ TTC dans les termes inscrits dans l'offre jointe à la présente délibération.

Votes pour : 15

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de :

la publication le 7 avril 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.